

MOTION

Réforme de l'habitat social

Les dispositions de l'Article 52 du projet de Loi des Finances pour 2018 prévoient une baisse de 1,7 Milliard d'euros du montant des APL concentrée sur le seul parc social qui ne capte, pourtant, que 45% des aides.

En demandant aux bailleurs sociaux de compenser cette baisse en réduisant d'autant les loyers pour ne pas impacter les budgets des ménages, des difficultés économiques se profilent sur les bailleurs sociaux de l'habitat en Haute-Saône, pour certains déjà fragilisés.

Si une réflexion sur les modes de financement des bailleurs peut s'avérer nécessaire, s'attaquer à leur principale source de financement revient à impacter leur équilibre financier et à diminuer fortement leur capacité d'investissements. En Haute-Saône, ils rencontreront dès lors de grandes difficultés pour mener les opérations nécessaires à la modernisation et la réhabilitation de leur parc, ainsi que pour investir dans la construction de nouveaux logements. Les locataires qui, en Haute-Saône ont des revenus très faibles, seront alors les premières victimes de ces mesures.

Cette disposition remettra en cause les plans d'investissements et les carnets de commandes des bailleurs, et menacerait, de ce fait, les entreprises et artisans du BTP. Cette baisse drastique fragiliserait l'économie de notre territoire et mettrait à mal la vitalité du tissu social, les organismes et les collectivités assurant ensemble une mission essentielle de prise en charge des populations vieillissantes et des personnes en difficultés, souvent jeunes.

Les offices qui pratiquent une politique sociale très affirmée en direction des ménages les plus modestes verront leurs recettes s'amoinrir, créant ainsi des inégalités entre les organismes des grandes zones urbanisées et ceux des territoires ruraux, là où la mise en place d'un dispositif de péréquation horizontale constituerait une réponse plus adaptée.

A court terme, fragiliser l'économie du logement social revient également à faire peser des menaces sur notre Collectivité qui garantit auprès de la Caisse des Dépôts la dette des organismes HLM. Si l'on ajoute à cela, la suppression prévue du prêt à taux zéro qui viendra directement impacter les zones les moins denses dans notre département, les élus souhaitent mobiliser et fédérer tous les acteurs impliqués.

A ce titre, l'Assemblée départementale, consciente du rôle essentiel des bailleurs sociaux en Haute-Saône :

- Sollicite du Gouvernement qu'il renonce à toutes les mesures fragilisant le financement et la construction des logements sociaux,
- Sollicite du Gouvernement qu'il réoriente ses décisions dans le sens d'une véritable politique du logement et de l'habitat aux services des habitants des territoires ruraux,
- Demande aux parlementaires haut-saônois de soutenir la démarche des élus départementaux et de la relayer auprès du Gouvernement.